

# Terre pisé

Art. 02.004, 02.008

- Une construction d'argile authentique et pure
- Un aspect fascinant
- Pour les murs et les sols



Naturelle, Art. 02.004



Naturelle fine, Art. 02.008

Mélange d'argile damée prêt à l'emploi pour les murs et les plafonds La construction en argile damée est la forme la plus archaïque et pure de la construction d'argile. La matière première se transforme immédiatement un élément monolithique La principale raison de la redécouverte de cette technique de construction ancienne est l'expression esthétique et architecturale des éléments monolithiques lourds et de leurs surfaces. L'argile damée naturelle fine est destinée aux couches de finition des sols en argile damée. Le grain plus fin facilite la réalisation des finitions de surface des sols. Ensuite, le matériau compacté peut être huilé ou fixé et fini à la cire.

# Terre pisé

## Art. 02.004, 02.008

**Type de produit d'argile** Argile damée (STL) selon 3.2 des « Règles de construction d'argile » du groupement professionnel Argile.

**Domaine d'application** Argile damée pour les murs d'argile porteurs et non porteurs qui ne sont pas exposés aux intempéries. Comme argile damée fine pour les sols d'argile.

**Composition** Argile de construction, charges minérales à grain mixte. Grain de 0-16 mm (éventuellement des grains surclassés jusqu'à 22 mm). Argile damée fine 02.008, grain de 0-8 mm (éventuellement des grains surclassés jusqu'à 16 mm).

**Propriétés physiques** Densité brute sèche env. 2 300 kg/m<sup>3</sup>, conductivité thermique 1,5 W/mK,  $\mu$  5/10, classe de matériau A1, résistance à la compression 02.004 argile damée naturelle 2,0 N/mm<sup>2</sup>, autres produits 02.004 en argile damée sur demande.

**Conditionnement** Humide en bigbags de 1,0 t

**Stockage** Protéger du dessèchement (formation de mottes) ou de l'humidité occasionnés par les conditions météorologiques. Le stockage sur des durées prolongée est possible.

Avant le début de la mise en œuvre, l'humidité et l'homogénéité du matériau doivent être contrôlés.

**Besoins en matériau** Un bigbag suffit pour env. 0,45 m<sup>3</sup> d'élément de mur fini.

**Mise en œuvre, réalisation** Murs : l'argile damée est posée par couches de 100-150 mm dans des coffrages suffisamment solides, puis compactée autant que possible et de manière homogène à la machine ou à la main. **Les murs porteurs sont conçus et dimensionnés selon les « Règles de construction d'argile » du groupement professionnel Argile (« Dachverband Lehm e.V. »). Ils ne doivent être construits que sous la direction et la supervision d'un technicien qualifié suffisamment expérimenté dans la construction d'éléments de construction porteurs en argile.**

Sols : Pour la planification, on peut supposer une épaisseur totale de construction d'au moins 100 mm sur les dalles en béton au moins 160 mm sur la terre ou l'isolation (par ex. verre cellulaire concassé). Sur le fond propre et inflexible, l'argile damée est appliquée par couches et compactée uniformément et au maximum à la machine ou à la main. **Les sols dont la surface de marche doit être en argil ne peuvent être réalisés que par des entreprises spécialisées et expérimentées dans la réalisation de tels sols.**

**Séchage** La durée de séchage dépend de l'épaisseur des couches posées, de la saison des conditions météorologiques. La suite du traitement n'est possible qu'après un séchage suffisant.

**Traitement consécutifs** Les éléments sont généralement dotés d'une protection contre les intempéries. Les enduit d'argile de base, enduit d'argile de finition grossier ou enduit d'argile minéral 20 sont adaptés comme enduits d'intérieur, et leur mise en œuvre est décrite dans la fiche technique « Enduits d'argile ».

Sols : les irrégularités des surfaces peuvent être reprises à la truelle en exerçant une forte pression. Les traitements de surface au moyen d'une cire dure pour sols ou d'huile dure pour sols alliée à une cire dure pour sols améliorent la résistance de la surface. **L'effet doit être contrôlé auparavant sur une surface témoin.**

**Consignes** Argile damée est soluble dans l'eau et ne convient donc pas comme revêtement pour les intempéries. Pour une utilisation différente par des entreprises spécialisées et expérimentées, nous vous prions de vous renseigner séparément.

La réalisation des constructions en argile damée requiert des connaissances étendues et un grand savoir-faire. Nous nous ferons un plaisir de vous fournir des conseils professionnels et un accompagnement pour la mise en œuvre.

La réhumidification ou homogénéisation nécessaires de l'argile damée ne constitue pas un motif de réclamation. Pour évaluer l'effet visuel, il conviendra systématiquement de réaliser des échantillons de pose. En raison des écarts de coloris naturels de l'argile et des charges, les écarts de teintes de l'argile damée sont exclus des motifs de réclamation. Nous nous engageons à vous fournir une qualité optimale.

Les dommages causés par l'exposition aux intempéries de surfaces non crépies ou revêtues ne sont pas non plus considérés comme des motifs de réclamation.

Les produits 02.100 argile damée blanche, 02.200 argile damée jaune, 02.400 argile damée blanche rouge et 02.600 argile damée blanche grise, qui ne sont plus fabriqués en stock, restent disponibles sur commande.

Les réclamations qui ne résultent pas d'erreurs de mélange en usine sont exclues. Sous réserve de modifications et d'erreurs. À partir de 2026/3.